

# Les armoiries de Sarriac-Bigorre : état de la question et propositions

Stéphane Abadie, le 25 mai 2014

## I- La commune de Sarriac-Bigorre n'a pas d'armoiries anciennes authentiques

Comme la plupart des communes des Hautes-Pyrénées, avant la Révolution française, la communauté de Sarriac-Bigorre n'avait pas de personnalité juridique propre : c'est le seigneur du lieu qui la représentait légalement. De fait, la communauté d'habitants n'avait pas d'armoiries la représentant : ce sont celles du seigneur qui apparaissaient.

De fait, les véritables armoiries communales sont très rares : elles concernent exclusivement les bastides ou villes assez importantes et dotées d'un consulat, comme Tarbes, Vic, Bagnères, Lourdes ou Rabastens... Une grosse douzaine pour tout l'actuel département !

## II- La commune de Sarriac-Bigorre a eu des seigneurs dotés d'armoiries

Si la communauté de Sarriac-Bigorre n'avait pas d'armoiries, en revanche ses seigneurs en avaient. On en connaît quelques-uns :

- 1- Les Serignac ou Sarriac aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècle (armoiries inconnues) ;
- 2- Les Cucuron et les Sanguinède en 1313 (armoiries inconnues) ;
- 3- Les Rivière(-Labatut) en 1429 (portant *d'argent ou d'or à trois épées posées en pal*) ;



- 4- Les Montaut-Bénac au 16<sup>e</sup> siècle (*d'azur à deux mortiers de guerres allumés d'argent*) ;



5- Les Saint-Pastou de 1686 à 1789 (*d'azur à l'aigle éployée<sup>1</sup> -on trouve aussi : essorante-tenant en son bec une cloche d'argent, la queue surmontée d'une fleur de lys*).



Attention ! On ne peut pas reprendre telles quelles ces armoiries, qui sont l'équivalent d'une signature personnelle ! Mais on peut s'en inspirer, selon les règles de l'héraldique (notamment concernant les superpositions d'objets et de couleurs).

### III- Jean Védère a créé des armoiries pour Sarriac-Bigorre...

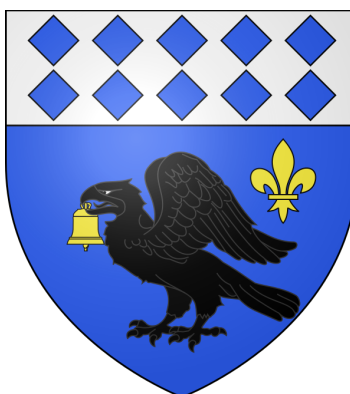
Un amateur d'héraldique, Jean Védère, a créé pour un journal dans les années 1960 des armoiries pour la majorité des communes du département. Mais celles-ci posent plusieurs problèmes :

- elles ne s'inspirent pas toujours d'éléments historiques ou seigneuriaux ;
- elles sont parfois identiques pour plusieurs communes !
- Elles sont parfois incorrectes du point de vue héraldique, et donc inutilisables telles quelles !

### IV- ...mais elles sont incorrectes et ne peuvent pas être utilisées en l'état !

C'est le cas des armoiries de Sarriac-Bigorre. Le modèle a été repris sur Internet (Wikipedia) à partir de la description de Védère.

Description héraldique : *D'azur à l'aigle essorante cousue de sable tenant avec son bec une clochette d'or, senestrée, en chef d'une fleur de lys du même, au chef d'argent chargé de dix losanges du champ ordonnées 5 et 5 en deux tires.*



Armoiries (incorrectes) de la commune de Sarriac-Bigorre

<sup>1</sup> En héraldique aigle est un nom féminin... éployée = aux deux ailes dressées, prêt à l'envol ; essorante = aux ailes à demi-dressées, souvent vue de profil.

Ces armoiries sont incorrectes pour trois raisons :

- l'aigle est de sable (=noir), ce qui est interdit en héraldique à cause du fond azur ; il faudrait qu'il soit d'argent (=blanc) ou d'or (=jaune) ; on dit qu'il y a *enquerre*, pour qualifier cette armoirie incorrecte.
- la partie supérieure (chef) ne correspond à rien de connu par-rapport aux seigneurs ou à l'histoire locale. Ce n'est pas non plus une vraie brisure ;
- enfin c'est une invention de cet héraldiste, sans que jamais la population ou les élus n'aient été consultés : naïvement, beaucoup de gens pensent que puisqu'elle a été publiée, elle est vraie, alors que c'est l'œuvre d'un seul homme !

Le principal problème est le premier posé : en l'état, ces armoiries ne sont pas utilisables car elles superposent deux *couleurs* au lieu d'un *émail* sur une *couleur*. De plus, la description de l'armoire est inutilement complexe.

Védère a récupéré ce même motif de l'aigle essorante pour la commune de Saint-Pastous, cette fois-ci de manière correcte quant à l'emploi des couleurs : *D'argent au mont de sinople chargé d'une fleur de lys d'or, sommé d'une aigle essorante de sable tenant avec son bec une clochette du champ.*



Armoiries de la commune de Saint-Pastous.

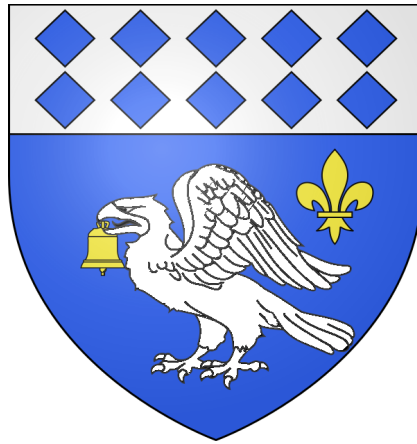
## V- Quelques propositions...

Pour créer des armoiries pour la commune, il faut délibérer lors d'un conseil municipal et transmettre ensuite aux Archives départementales, qui valideront le dossier.

En l'état, on peut partir de la proposition de Védère, déjà connue et dont la base est correcte.

1- Proposition n°1 :

Garder les armoiries créées par Védère, mais en restituant une couleur correcte pour l'aigle : *D'azur à l'aigle essorante d'argent tenant avec son bec une clochette d'or, senestrée, en chef d'une fleur de lys du même, au chef d'argent chargé de dix losanges du champ ordonnées 5 et 5 en deux tîres.* Cette solution à l'avantage de la continuité, mais la description reste longue et complexe.

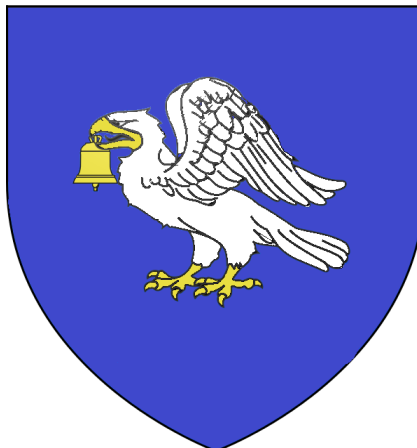


1- Proposition n°2 :

Partir des armoiries Védère, mais les simplifier en supprimant le chef (la partie supérieure qui n'apporte rien) et même la fleur de lys (ajout tardif pour montrer la fidélité de la famille de Saint-Pastou au roi ? Inutile, donc, pour la commune).

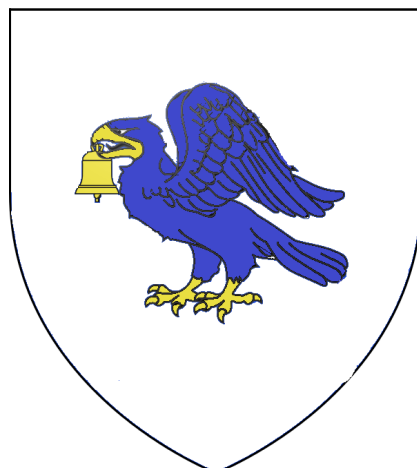
Cela donnerait :

*D'azur à l'aigle essorante d'argent tenant avec son bec une clochette d'or, senestrée.*



3- On peut également, pour se différencier plus des armoiries de la famille de St-Pastou, inverser les couleurs, ce qui est une forme classique de brisure :

*D'argent à l'aigle essorante d'azur tenant avec son bec une clochette d'or, senestrée.*



Aucune de ces trois armoiries n'est adoptée par une autre commune localement ou régionalement. Elles sont correctes du point de vue héraldique (pas d'enquerre) et rappellent bien l'origine seigneuriale de la commune, liée pendant plus d'un siècle à la famille de Saint-Pastou. Il ne s'agit, bien entendu, que de propositions, qui peuvent être modifiées ou complétées.

En tout état de cause, ce n'est qu'une délibération communale, avec description des armoiries et dessin, qui permettra à la commune d'être dotée officiellement de ses armoiries, qui pourront ainsi être déclinées (sur la mairie, les plaques de rue, etc).

Bien cordialement,

Stéphane Abadie

P.S. : pour la procédure officielle, contacter Julien Gaillard, sous couvert de M. François Giustiniani, aux Archives départementales à Tarbes.